



Yvelines • Hauts-de-Seine

Dossier de presse

Le 28 juin 2018

EN ATTENDANT LA FUSION, UNE NOUVELLE ETAPE DU RAPPROCHEMENT DES DEPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES



Contacts presse

Département des Hauts-de-Seine

Muriel HOYAUX

Grégoire LÉBOUC

tél. : 01 47 29 32 32

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines

Fabrice MADOUAS

Cyril MORTEVEILLE

tél. : 01 39 07 72 11

courriel : cmorteveille@yvelines.fr

www.yvelines.fr

Communiqué de presse

Le 28 juin 2018

LE RAPPROCHEMENT VOLONTAIRE DES DEPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES SE POURSUIT

Un an après le vote approuvant la fusion de leurs Départements, Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, ont présenté, jeudi 28 juin 2018 à Nanterre, les nouveaux projets que leurs collectivités vont mener conjointement pour renforcer l'attractivité du territoire ouest francilien.

Le 30 juin 2017, les Assemblées départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines se prononçaient en faveur de la fusion de leurs Départements. **Un an après, Patrick Devedjian et Pierre Bédier réaffirment leur engagement de former une seule et unique collectivité départementale.**

Des politiques communes vont être menées, et se traduiront notamment par la mise en place de deux services interdépartementaux pour : **l'éducation** d'une part, et la **commande publique** d'autre part.

Les Assemblées délibérantes des deux Départements voteront à l'automne 2018 **un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSM)** qui déclinera les orientations politiques communes en matière d'autonomie, de PMI, d'enfance et d'insertion pour les cinq prochaines années. Dans ce cadre, une convergence des pratiques et des outils en matière de protection maternelle et infantile sera mise en place.

De nouvelles initiatives communes seront engagées et des projets seront portés à travers l'adhésion des Hauts-de-Seine à l'Agence départementale d'insertion des Yvelines, **ActivitY'**. Les Hauts-de-Seine rejoindront également le Syndicat Mixte Ouvert **Yvelines Numériques** qui assure le développement des réseaux et des usages numériques comme le numérique scolaire et la vidéoprotection.

Le Département des Yvelines va mettre à disposition, sur le modèle alto-séquanais, un **Pass pour les collégiens**.

« *Notre objectif à terme n'a pas changé : nous voulons constituer une seule collectivité* », considèrent Patrick Devedjian et Pierre Bédier.

Plus d'informations sur le site :
www.epi78-92.fr



Yvelines • Hauts-de-Seine

ACTE 1 : DES ACTIONS COMMUNES QUI ONT DEMONTRE TOUTE LEUR EFFICACITE

Depuis le 5 février 2016 et la création de l'Etablissement Public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78/92), les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont démontré la pertinence et l'efficacité de leur démarche à travers de nombreuses actions communes.

D'autres projets communs ont été menés comme la fusion des sociétés d'économie mixte d'aménagement, ou la création du Conseil de développement durable interdépartemental.

1) La création de l'Etablissement Public Interdépartemental, incubateur de la fusion

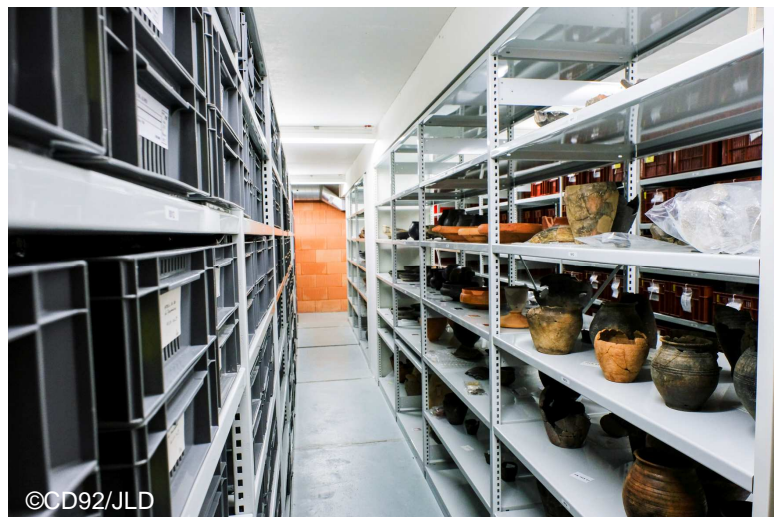
L'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78/92) conduit ou finance toute action d'intérêt interdépartemental dans trois champs de politiques publiques dont la compétence a été transférée par les deux Départements à l'EPI 78/92 :

- l'archéologie préventive,
- l'adoption,
- l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental.

L'archéologie préventive, premier service fusionné dès 2016, a généré une nette augmentation de l'activité, tout en restant dans le cadre budgétaire des deux anciens services départementaux.

En 2017, le service interdépartemental d'archéologie préventive :

- > **a réalisé 9 opérations de diagnostic** (7 dans les Yvelines, 2 dans les Hauts-de-Seine), sur plus de 62 hectares de terrain destinés à accueillir de futurs projets d'aménagement,
- > **est en capacité de prendre en charge environ 30 % des opérations de diagnostic** prescrites par le préfet de Région à l'échelle des deux territoires,
- > **a été sélectionné pour la réalisation d'une fouille préventive** liée au projet d'aménagement localisé dans le cœur de ville de Poissy (Yvelines),
- > **a mis au jour plus de 17 000 nouveaux objets archéologiques**. Le dépôt au sein duquel sont conservées les collections archéologiques des deux départements rassemble désormais plus de 275 000 objets ou lots d'objets.



Le service interdépartemental des agréments et des adoptions a permis d'harmoniser les pratiques

En 2017, le service interdépartemental des agréments et des adoptions :

- > a délivré 167 agréments,
- > 71 enfants, dont 17 pupilles de l'Etat, ont été confiés en vue d'adoption à des titulaires d'un agrément délivré par le Département des Yvelines (35) ou des Hauts-de-Seine (36),
- > 19 réunions d'information collectives ont été organisées, alternativement à Versailles et à Nanterre. 890 Alto-séquanais et Yvelinois y ont participé, pour 247 dossiers de demande d'agrément déposés.

Le service interdépartemental de la voirie a prouvé son efficacité, notamment lors de l'épisode hivernal, couplé à des inondations.

Le fort maillage territorial permet de mener à bien l'ensemble des missions opérationnelles de proximité nécessaires à la viabilité des routes départementales et d'assurer des conditions de circulation optimales.

> Au cours de l'important épisode neigeux de février 2018, 70 agents se sont mobilisés 24 heures sur 24 pour assurer des conditions de circulation optimales sur les 1 560 km de voies du réseau routier structurant des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. 30 saleuses et déneigeuses ont traité les chaussées par salage ou par raclage, 2 980 tonnes de sel ont été épandues. Dans les zones rurales, plusieurs agriculteurs, équipés de lames de déneigement, ont participé à la tâche, augmentant la réactivité du service rendu et limitant considérablement les fermetures de voies.



> 22 agents se sont mobilisés 24 heures sur 24 pour limiter les effets de la crue de la Seine du mois de janvier 2018. Depuis plus de 50 ans, grâce à leur expertise opérationnelle en matière de voirie et de gestion des eaux, les Départements sont des acteurs incontournables de la prévention des risques d'inondation. La mobilisation et la réactivité des agents de l'EPI 78/92 ont permis, là aussi, de limiter considérablement les fermetures de voies.





2) Depuis 2015, plusieurs rapprochements de structures sont intervenus entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines :

La fusion des SEM d'aménagement au sein du nouvel opérateur Citallios

En 2017, 30 nouvelles opérations ont pu être contractualisées. Les grandes opérations déjà engagées ont été poursuivies (opération ANRU dans le secteur Pierre de Coubertin à Asnières-sur-Seine, deuxième phase de démolition de la dalle Louvois à Vélizy-Villacoublay, aménagement de nouveaux quartiers comme la ZAC Rouget-de-Lisle à Poissy).

La création d'un conseil de développement durable interdépartemental destiné à éclairer les futures politiques territoriales

Suite à la saisine du Président de l'EPI Yvelines / Hauts-de-Seine, 39 préconisations ont été apportées pour une gouvernance innovante du territoire, par les 80 membres du C2DI. Depuis le 26 juin 2016, le C2DI traite de la question de l'aménagement des territoires à l'ère numérique.

La mise en place d'un cycle de formation commun aux assistantes maternelles des Yvelines et des Hauts-de-Seine

A compter de 2018, des formations complémentaires à la formation obligatoire seront proposées. 13 sessions sont d'ores et déjà programmées.

Une stratégie touristique interdépartementale pour placer le tourisme au cœur des enjeux majeurs des deux départements

Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine présentent des caractéristiques communes, en particulier du fait de la présence de destinations d'échelle mondiale comme le Château de Versailles et le quartier d'affaires de Paris-La Défense, ainsi que d'un patrimoine naturel et artistique constituant une véritable richesse culturelle et un vecteur d'attractivité touristique.

Tous ces dispositifs sont mis en place sans aucune dépense supplémentaire pour le contribuable puisque les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines mettent à disposition les moyens des services des deux collectivités.



Yvelines • Hauts-de-Seine

ACTE 2 : LE PROCESSUS DE FUSION SE POURSUIT ET VA PLUS LOIN

Considérant qu'à deux on va plus loin, Patrick Devedjian et Pierre Bédier ont choisi de continuer ce processus de fusion en affichant de nouvelles ambitions et une nouvelle dynamique dans le cadre d'un projet territorial et au bénéfice des habitants. D'ici fin 2018, des rapprochements de services interviendront dans les domaines de l'éducation et de la commande publique.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines vont également s'engager dans des projets et des initiatives communes. Ainsi, le Département des Hauts-de-Seine va par exemple adhérer à l'Agence départementale d'insertion *ActivitY'* et au Syndicat Mixte Ouvert *Yvelines numériques*. Celui des Yvelines va mettre à disposition, sur le modèle alto-séquanais, un *Pass* pour les collégiens.

1) En 2018, le rapprochement des services se poursuit

L'éducation : pour une meilleure gestion des collèges et le développement de nouveaux projets

Les deux départements comptent 214 collèges publics (116 dans les Yvelines, 98 dans les Hauts-de-Seine), soit 120 000 collégiens (65 000 dans les Yvelines, 55 000 dans les Hauts-de-Seine).

Le rapprochement des services sur la base d'une stratégie partagée doit permettre de renforcer l'intervention des deux collectivités en matière d'éducation.

Ce rapprochement permettra également des gains de productivité, une meilleure continuité de service et le développement d'actions nouvelles non prises en charge actuellement comme **le développement d'internats et le développement de partenariats avec l'enseignement supérieur**.

Le service interdépartemental de la Commande publique

L'objectif clairement identifié est **la mise en place d'une politique d'achat unifiée pour l'Ouest francilien**, tout en respectant les spécificités de chaque entité (Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et EPI 78/92). Le service interdépartemental de la commande publique offrira une plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques, une plus grande efficacité administrative de l'achat et des gains financiers significatifs.

Les 4 M€ d'économies générés par la mutualisation des procédures de marchés publics pour le service interdépartemental de la voirie prouvent le bien-fondé de la démarche. Ce projet, aussi innovant qu'ambitieux, proposera aux acteurs économiques des marchés uniques sur tous les segments d'achat pertinents, soit un portefeuille d'affaires annuel moyen de près de 500 M€ au service de l'Ouest francilien.



Yvelines • Hauts-de-Seine

Une convergence des pratiques et outils des centres de Protection Maternelle et Infantile



Les Assemblées délibérantes des deux Départements voteront à l'automne 2018 un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSM) qui déclinera les orientations politiques communes en matière d'autonomie, de PMI, d'enfance et d'insertion pour les cinq prochaines années.

Dans ce cadre, la convergence des pratiques et des outils en matière de protection maternelle et infantile permettra des projets de santé, basés sur l'expertise des agents départementaux, dans le cadre de la politique de prévention, en lien avec les partenaires sanitaires, dans un contexte de démographie médicale et d'accès aux soins de plus en plus compliqués.

Cette démarche de convergence aura pour objectifs principaux :

- > la mutualisation de l'équipe médicale de la PMI,
- > l'enrichissement et l'harmonisation des pratiques pour un meilleur service,
- > la convergence des outils (et notamment la mise en commun d'une plateforme téléphonique d'appels),
- > la connaissance accrue des publics pour adapter au mieux les politiques de prévention.

En lien avec les services de l'Education Nationale, une démarche de prévention et de diffusion des bonnes pratiques va être proposée au niveau des écoles maternelles et élémentaires, et des collèges, pour soutenir les parents et accompagner les enfants.

Les marges de manœuvre ainsi dégagées seront réinvesties au bénéfice des habitants des Hauts-de-Seine et des Yvelines dans des politiques efficaces, cohérentes.



Yvelines • Hauts-de-Seine

2) Des structures et des projets portés en commun

Le Département des Hauts-de-Seine va adhérer à trois structures actuellement portées par le Département des Yvelines.

> **Activity', l'Agence départementale d'insertion des Yvelines**

Avec la création de son agence d'insertion Activity', le Département des Yvelines a opéré une rupture dans sa politique de lutte contre l'exclusion et a obtenu rapidement des résultats avec une baisse de 9 % des bénéficiaires du RSA en 2016 et une stabilisation de leur nombre en 2017.



Au total 3 500 bénéficiaires du RSA ont repris une activité ou sont entrés en formation en 2016 et 2017.

Partenariale et pragmatique dans son approche, Activity' fait de la remise en activité des personnes en situation d'exclusion un investissement social, économique et territorial. Elle agit simultanément sur trois leviers :

- > l'accompagnement global des candidats,
- > le développement de leur employabilité,
- > la dynamisation des recrutements et de la création d'offres dans les filières en tension.

> **Le Campus de l'innovation**

Le Campus est un lieu d'agitation de l'innovation et d'exploration des futurs. Son identité hybride, entre incubateur, site de formation et espace de conférences, lui confère une position unique dans le paysage francilien.

Lieu interdisciplinaire par excellence, Le Campus permet à tous les acteurs susceptibles de participer à la construction du monde de demain, en France et à l'étranger, d'échanger, d'expérimenter et d'envisager ensemble les solutions aux grands enjeux de demain.

Il s'agit, au cœur de la Vallée de la Seine, de mettre l'innovation au service de tous.

> **Le Syndicat Mixte Ouvert Yvelines numériques**

Créé en avril 2016, Yvelines Numériques est un opérateur de services numériques innovants et mutualisés entre acteurs publics, au bénéfice et pour le compte de ses adhérents : Département, EPCI ou communes.

Une expertise a été mise en place et des projets engagés dans le développement des usages dans deux domaines prioritaires : le numérique pour l'éducation, domaine dans lequel des plateformes de contenus avancés et les équipements associés ont été déployés; et la vidéoprotection, avec l'objectif de contribuer à un *continuum* de sécurité territorial par l'utilisation d'outils connectés et intelligents.



Yvelines • Hauts-de-Seine

Sur le modèle des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines va mettre en place un Pass pour les collégiens qui leur offrira une aide financière pour la pratique d'activités sportives et culturelles sous la forme de portemonnaies électroniques.

Ce dispositif, mis en place au bénéfice des 75 000 collégiens alto-séquanais des 143 collèges publics et privés domiciliés ou scolarisés dans le Département, permet de fédérer l'offre numérique éducative aux familles et s'inscrit dans la politique jeunesse de ce Département.

Ce Pass s'inscrit dans la politique de simplification de la relation à l'utilisateur par la mise à disposition de services en ligne via l'Environnement Numérique Territorial des collèges.

3) Des initiatives communes

La création d'un institut interdépartemental de recherche et de formation sur le traumatisme.

Dans le champ de la protection de l'enfance, les Départements vont engager une **politique innovante et forte** avec la création d'un **institut interdépartemental de recherche et de formation sur le traumatisme**. Cet institut a vocation à devenir un centre de référence pour prévenir, limiter et traiter les effets secondaires des traumatismes. Il s'agit ainsi de développer une instance de réflexion dynamique dépassant le cadre départemental, institutionnel et sectoriel, permettant de répondre aux besoins des enfants et des familles confrontés aux contextes de violences. Ce travail de recherche et de diffusion serait également complété par une démarche de formation des professionnels engagés dans l'accompagnement et la prise en charge de ces publics.

La mise en place d'une politique de prise en charge des personnes en situation de handicap psychique ou atteintes de troubles du spectre autistique.

Aujourd'hui, 350 adultes en situation de handicap psychique ou atteintes de troubles du spectre autistique des deux départements sont accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique.

Le projet consiste en la mise en oeuvre d'une politique de prise en charge de ces adultes qui passe par la création de 158 places d'accueil : un **foyer d'accueil médicalisé (FAM)** comprenant 66 places pour des adultes atteints d'autisme (dont 4 places en unité renforcée de transition) et 50 places pour des adultes présentant des troubles psychiques, ainsi qu'une **offre de services d'accompagnement médico-social** pour adultes handicapés (SAMSAH) de 42 places organisées en **quatre antennes** (2 dans les Yvelines et 2 dans les Hauts-de-Seine).

Par délibération du 30 mars 2018, le Département des Yvelines a pris la décision de construire le FAM sur le site de Bécheville du Centre Hospitalier Intercommunal Meulan-les-Mureaux (CHIMM).

**Plus d'informations sur le site :
www.epi78-92.fr**



Yvelines • Hauts-de-Seine

